



Lettre ouverte aux membres des Parlements français et européen

Le CETA, l'autre traité transatlantique, précurseur du TAFTA, frappera très bientôt

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Allez-vous préserver la démocratie ? Ou allez-vous ratifier l'accord de commerce entre l'Union européenne et le Canada (CETA, ou « (Accord économique et commercial global) ») et ouvrir la porte au TAFTA ?

Il y a un an, lors d'un sommet entre Bruxelles et Ottawa les 25-26 Septembre 2014, les négociations du CETA ont été déclarées "conclues" mais sa signature puis sa ratification n'ont pas encore été actées. Or la ratification du CETA signifierait l'acceptation, pour la première fois, de nouveaux mécanismes qui feront obstacle au plein exercice de la démocratie représentative en Europe. Ils priveront notamment les gouvernements et les parlements de leur pouvoir politique, qui se verra transférer, de facto, à des organes supra-nationaux non élus. Ce sont pourtant les mêmes mécanismes qui sont fermement contestés dans le TAFTA (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), actuellement en cours de négociation.

Avant d'acter toute décision à son égard, les législateurs sont en droit de se demander si des informations suffisantes sur les implications du CETA - en termes de démocratie, d'emploi, de droits humains ou d'environnement - ont été produites. À notre avis, la croissance supplémentaire de 0,09% annuels promise dans l'étude préalable aux négociations, en 2008, est totalement hypothétique et ne justifie pas la signature aveugle d'un traité principalement conçu par des lobbies des entreprises, qui amoindrira nos droits. Plus de 2,75 millions de citoyens et citoyennes européen-e-s ont déjà affirmé leur vœu de mettre un terme au CETA à travers la pétition de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) auto-organisée, laquelle fédère aujourd'hui 500 organisations issues de tous les États membres. L'ICE se donne comme objectif d'atteindre les 3 millions de signataires avant le 6 octobre, son premier anniversaire. Ces voix doivent ainsi être prises en compte.

A M. Fekl, nous demandons :

- de commanditer une analyse complète de ce texte –y compris de ses impacts attendus sur les droits, l'emploi, l'environnement, la capacité démocratique des États à légiférer et réguler – afin que soient informés tous les membres du Parlement français et les eurodéputés nationaux.
- de refuser d'apposer sa signature au CETA, au moins jusqu'à l'obtention des études d'impact ci-dessus. Lors d'un déplacement au Canada, le ministre français du commerce extérieur avait fait savoir – dans une interview au quotidien Le Devoir – que la France refuserait de signer le CETA si le volet Investissement du traité ne faisait pas l'objet de remaniements profonds. Ces remaniements n'ont pas eu lieu, et la Commissaire Malmström a confirmé qu'aucun changement ne serait introduit. Il n'est pas imaginable que la France entérine l'accord.

Aux élus du Parlement français, nous demandons d'exercer leur rôle de contrôle du gouvernement en l'interpellant quant à la connaissance précise des conséquences de l'accord, et quant aux risques énormes qu'il fait peser sur la société. Cela peut se traduire par des questions parlementaires ou par des auditions et des résolutions parlementaires identifiant les points de préoccupations et les points de blocage justifiant à ce stade ce refus de signer le CETA.

Aux eurodéputés français, nous demandons de se faire la voix des presque 3 millions de citoyens européens (ICE) - dont 400000 Français - qui ont appelé l'UE à renoncer au CETA en disant Non à la ratification de l'accord qui leur sera soumis après approbation du Conseil.

C'est dès aujourd'hui que nos institutions démocratiques doivent se mobiliser pour empêcher la signature d'un traité qui vise à les affaiblir.

Nous souhaitons en conséquence vous rencontrer afin de développer de vive voix ces arguments et les questions que suscite l'analyse des 1600 pages de ce traité.

Bien à vous,

Organisations signataires :

Confédération Paysanne

FNE

Utopia

Amis de la Terre

Solidaires

Jeunes Écologistes

Collectif Roosevelt

Attac

Aitec

Fédération syndicale Unitaire

Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

Collectif Stop gaz de schiste Isère

Exposé des différents motifs

Une véritable mise en garde parlementaire avait été exprimée par les deux chambres lors d'un vote de résolution en novembre 2014. De plus, le 3 janvier 2015, le Sénat français avait adopté à l'unanimité une proposition de résolution européenne sur les deux accords transatlantiques. Celle-ci appelait à une révision des textes, et mettait en exergue l'opacité des négociations. Cette résolution surprenante de la part d'un Sénat traditionnellement conservateur est un pas en avant utile que les mobilisations de ces derniers mois ont rendu possible. Elle doit être reflétée dans la position du gouvernement français au sein du Conseil de l'UE.

Les gouvernements européens et les membres du Parlement européen devront sans doute se prononcer respectivement sur la signature puis sur la ratification du CETA dans les six prochains mois. Si l'accord est reconnu comme mixte par la Commission européenne, comme il se doit étant donné son contenu, alors les deux chambres du Parlement français devront également se prononcer. Dans cette perspective, deux choix s'offrent à vous : préserver notre système démocratique et votre rôle de représentants élus afin de protéger les droits économiques et sociaux, la santé des citoyens et le futur de notre environnement ; ou accepter l'accord et renoncer ainsi à une part de votre souveraineté politique au bénéfice des lobbies industriels et financiers.

Ces deux dernières années, vous avez pu prendre la mesure du débat grandissant en Europe. Des millions de citoyens européens expriment une inquiétude sans précédent à l'égard des choix politiques de l'UE en matière de politique commerciale, en particulier à l'égard du contenu du futur traité transatlantique.

Ce traité a été conçu pour et par les sociétés transnationales. Il va à l'encontre du droit des peuples et la souveraineté alimentaire des États. Il considère les règles et les lois relatives à la santé, au travail ; à l'agriculture, et à la protection de l'environnement comme des coûts, et les aborde comme des barrières techniques appliquées au commerce que la négociation devra réduire à leur minimum.

Mais même si le TAFTA est toujours en cours de négociation, un certain nombre de ses dégâts concrets sur notre santé et sur nos règles dans le champ environnemental ou social pourraient se

matérialiser prochainement à travers l'autre traité transatlantique : le CETA.

S'il est signé, le CETA sera la premier accord commercial dit de « nouvelle génération », incluant de nouvelles mesures néfastes. Les dispositions relatives à la protection de l'investissement permettront aux entreprises canadiennes de poursuivre les États européens et demander des millions de dollars de compensation si des lois ou des normes décidées par un gouvernement limitent leurs profits. Ce type de mécanisme, connu sous le sigle « ISDS » (pour Investor State Dispute Settlement), existe déjà dans de nombreux accords engageant des pays membres de l'UE et certains d'entre eux font déjà l'objet de poursuites. Par exemple, l'ISDS est actuellement utilisé par une société minière canadienne, Gabriel Resources, pour contester une décision du gouvernement roumain d'empêcher l'exploitation de la plus grande mine d'or à ciel ouvert d'Europe, celle de Rosia Montana. Pis : le CETA permettra d'ores et déjà aux entreprises des États-Unis d'attaquer en justice les États européens par le biais de leurs filiales canadiennes, sans attendre la conclusion d'un futur TAFTA qui inclurait un mécanisme d'arbitrage similaire.

Loin d'améliorer un système fondamentalement vicié, le CETA amplifiera donc les risques de contestation de décisions d'intérêt général par des entreprises transnationales.

Le rejet du mécanisme de règlement des différends Investisseur-État par des millions de citoyens et de citoyennes apparaît massif : nous ne pouvons accepter son entrée en vigueur par le biais du CETA. Mais l'ISDS n'est qu'un mécanisme parmi de multiples mesures toutes aussi pernicieuses que le CETA introduira en l'Europe. La libéralisation des services *par défaut*, prévue par l'accord, érode la capacité des élus à légiférer sur l'avenir de notre économie et les services publics. Une analyse systématique des réglementations existant dans chaque pays et qui seront abrogées par le CETA reste à conduire. Ainsi certains États membres ont totalement exclu leur système de sécurité sociale de la libéralisation, d'autres ne l'ont pas fait. La France a notamment omis d'exclure un grand nombre de services de base ou d'intérêt général.

Le mécanisme de coopération réglementaire du CETA créera en outre un labyrinthe d'obstacles et d'obligations pour les autorités de régulation et les décideurs publics soucieux de protéger la santé et l'environnement, cela aux seules fins d'introduire les lobbies industriels au cœur des mécanismes de décision.

Le CETA, comme le TAFTA, est un accord très risqué pour l'agriculture et l'alimentation. Les risques surpassent de loin les avantages que la France et l'Europe pourraient tirer de la signature de tels accords. Ils mèneraient à l'industrialisation de l'agriculture : concentration des exploitations avec une production tournée vers l'export, réduisant drastiquement le nombre d'actifs agricoles et augmentant la désertification des campagnes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité. La suppression des droits de douanes agricoles et l'augmentation des contingents d'importation mettraient en péril l'agriculture paysanne face à l'agro-industrie. Par exemple, un contingent nord-américain (USA et Canada) de 200 000 tonnes de viandes bovines (65 000 tonnes dans le CETA) engendrerait une baisse de revenu des éleveurs européens de 40 et 50 % ! Le CETA mettrait également en péril le droit des paysans à semer leur récolte, par la généralisation du brevet sur les semences. Cet accord fragiliserait nos politiques publiques, comme la PAC, et mettraient fin aux initiatives de relocalisation.

A seulement quelques mois de la conférence de l'ONU sur le climat (COP 21), le CETA envoie par ailleurs un très mauvais signal aux citoyens et citoyennes français-es et européen-e-s. Lors d'un voyage au Canada en 2014, le Président Hollande s'est rendu dans l'Alberta du Nord pour y appeler à un engagement renforcé des investisseurs français dans l'extraction des sables bitumineux. Or le pétrole issu de ces gisements est encore plus polluant et émetteur que les pétroles conventionnels. Mais les scientifiques nous alertent : 80 % des réserves en hydrocarbures doivent rester sous terre, si nous voulons parvenir à un accord climatique satisfaisant. CETA promet pourtant d'encourager la logique « extractiviste » et contredit les promesses de transition énergétique et écologique.

D'après la Commission, il est probable que le CETA soit soumis à la signature des 28 gouvernements européens avant la fin de l'année 2015, puis à l'approbation du Conseil et du Parlement européens dès le printemps 2016. Une fois voté par le Parlement européen, le CETA pourrait être « provisoirement mis en œuvre », avant même que les parlements nationaux se soient prononcés. Ces derniers ne pourront intervenir que bien plus tard, alors même que les volets de compétence communautaire du traité seront déjà appliqués dans les faits.

C'est pourquoi nous ne pouvons attendre jusqu'à cette étape de ratification nationale. Il nous faut agir

dès maintenant en engageant le débat public, plus que nécessaire, avec les parlements et les gouvernements nationaux, de façon à arrêter le CETA au plus vite.